

Jugé pour agression sexuelle sur ses trois filles

Un Vendéen a été condamné à trois ans de prison, dont un an avec sursis, après des agressions sexuelles commises sur ses deux filles et sur sa belle-fille lorsqu'elles étaient mineures.

Justice

L'homme de 64 ans, jugé pour agressions sexuelles sur ses deux filles et sa belle-fille, semble ne pas bien comprendre ce qu'il fait à la barre du tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon, ce lundi 20 mars. « **Je n'ai jamais été attiré sexuellement par les enfants.** » En outre, son ex-femme est jugée pour non-dénonciation de mauvais traitements.

Au moment des faits, l'aînée des filles se confie à sa mère. Mais rien ne se passe jusqu'à cette plainte déposée, en août 2021, par la victime devenue femme. Elle dénonce des agressions sexuelles sur elle et ses deux demi-sœurs, qui sont filles du prévenu. Elles avaient entre 5 et 8 ans. Les langues se délient depuis l'hospitalisation de la cadette, qui, comme ses sœurs, demeure traumatisée par les actes de son père.

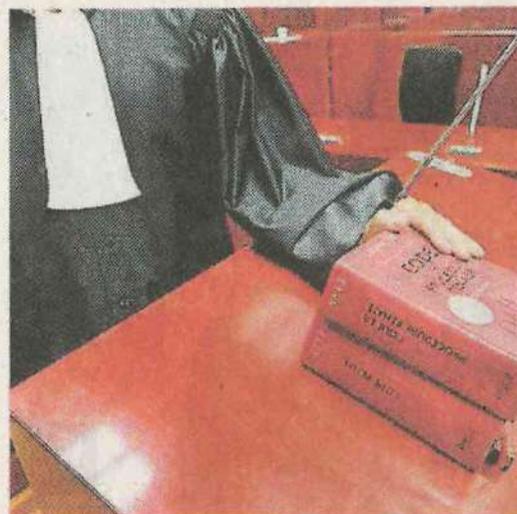
« **Il y a eu des attouchements lorsque vous préniez le bain avec elles. Vous leur demandiez de jouer avec votre sexe** », relate la présidente du tribunal. Le prévenu évoque simple-

ment des « **jeux** » avec ses filles. « **Je reconnais qu'une fois ou deux, j'ai peut-être eu une érection. Il y a eu une proximité. Et j'ai subi des accusations.** »

« **Je me situe en dessous de la ligne pédophile** »

Les actes se répètent lors des siestes des filles en compagnie du père. « **Elles m'ont touché pendant que je dormais. Je n'ai pas eu la réaction adéquate.** » La présidente hausse le ton : « **Vos trois filles parlent d'actes répétés, et certainement pas d'un jeu ! C'est vous qui les incitez à toucher votre sexe.** » Le prévenu assure que « **c'est archi faux !** » Il concède : « **J'ai une forme de liberté sur mon corps. Mais je me situe en dessous de la ligne pédophile.** »

Les trois jeunes femmes, présentes à l'audience, laissent échapper des larmes de douleur. « **Je suis sûre qu'il garde en mémoire plus de choses que nous. Je me souviens de sa main dans ma culotte, et je l'ai surpris plusieurs fois avec mes petites sœurs. L'une d'elles a vraiment som-**



Le tribunal a suivi les réquisitions de la procureure dans cette affaire.

PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE

bré. **Moi-même j'ai touché le fond. Je me suis relevée grâce à mon conjoint** », témoigne sa belle-fille. « **C'est difficile d'entendre son propre père dire que ce n'est pas arrivé** », souffle une autre victime. Hospitalisée en psychiatrie, la troisième fille rappelle à son père que par sa faute « **je me retrouve entre quatre murs** ».

L'homme martèle qu'il n'a « **rien imposé** » à ses filles. « **Alors, pour-**

quoi elles vous accusent ? » interroge la présidente. « **Je me le demande... Je n'ai pas l'impression d'avoir fait ça** », souffle le prévenu.

« **Elles portent ce fardeau depuis des années** »

« **Ce dossier me fait mal au cœur** », lâche l'avocate des victimes. « **C'est navrant qu'il ne se souvienne pas, qu'il dise qu'elles inventeraient les faits. Aujourd'hui encore, ces trois jeunes femmes sont fracassées.** »

La procureure rappelle qu'« **elles portent ce fardeau depuis des années. Lui, ne se considère pas comme un agresseur** ». Le tribunal l'a condamné à trois ans de prison, dont un an avec sursis. Outre une interdiction d'entrer en contact avec les victimes, il devra verser à chacune 6 000 € pour le préjudice moral, et se soumettre à une obligation de soins. Enfin, il sera inscrit au Fichier national judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais). La mère des trois filles a été relaxée.

Patrick GUYOMARD.